

Comptabilité - Exercice 1996 - Transferts de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts de crédits à intervenir en dépenses et en recettes d'investissement et d'approuver ceux intervenus en dépenses et en recettes de fonctionnement du 04/06/1996 au 04/09/1996 inclus.

Ces opérations, qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la Commune, sont regroupées dans le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEMANDES DE TRANSFERTS DE CRÉDITS

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
1 838 000 (1)	90 022 2172 00511 32000	BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles administration générale - Matériel de transport - Domaine du Parc Automobile et matériels divers - Parc Auto et Déchets	90 622 2172 00511 32000	Opérations d'équipement - Collecte et traitement des ordures ménagères - Immobilisations corporelles administration générale - Matériel de transport - Domaine du Parc Automobile et matériels divers - Parc Auto et Déchets
1 090 000 (2)	90 022 2172 00511 32000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles administration générale - Matériel de transport - Domaine du Parc Automobile et matériels divers - Parc Auto et Déchets	90 64 2172 00511 32000	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Immobilisations corporelles administration générale - Matériel de transport - Domaine du Parc Automobile et matériels divers - Parc Auto et Déchets
332 500 (3)	90 022 2178 00511 32000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles administration générale - Autres - Domaine du Parc Automobile et matériels divers - Parc Auto et Déchets	90 622 2172 00511 32000	Opérations d'équipement - Collecte et traitement des OM - Immobilisations corporelles administration générale - Matériel de transport - Domaine du Parc Automobile et matériels divers - Parc Auto et Déchets
45 484 (4)	90 022 2313 00505 30900	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'informatique - Electricité - Chauffage	92 022 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
33 472 (4)	022 2313 00510 30900	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'Administration - Electricité - Chauffage	92 022 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité - Chauffage
80 000 (5)	11 2131 94011 30100	Opérations d'équipement - Enseignement du premier degré - Bâtiments publics - Groupe scolaire Arsenal restructuration - Urbanisme	90 64 2111 00501 30100	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Terrains nus - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Urbanisme
254 597 (4)	11 2313 00502 30900	Opérations d'équipement - Enseignement du premier degré - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement - Electricité - Chauffage	92 022 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité - Chauffage
741 000 (6)	22 2313 94044 33000	Opérations d'équipement - Activités artistiques - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Centre Dramatique National - Bâtiment	90 652 2312 95014 30300	Opérations d'équipement - Espaces verts urbains - Immobilisations corporelles en cours - Terrains - Aménagement jardins au Casino - Etudes et Travaux
108 380 (4)	23 2313 00509 30900	Opérations d'équipement - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture - Electricité - Chauffage	92 022 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité - Chauffage

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
37 800 (4)	23 2313 89056 30900	Opérations d'équipement - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Citadelle et Parc Zoologique - Electricité - Chauffage	92 022 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité - Chauffage
37 207 (4)	251 2313 86004 30900	Opérations d'équipement - Sports - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Patinoire La Fayette - Electricité - Chauffage	92 022 60223 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Electricité - Chauffage
4 300	30 2188 00518 50000	Opérations d'équipement - Santé - Services communs - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la santé - Service Hygiène-Santé	90 022 205 00505 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Concessions, brevets, licences, marques et droits - Domaine de l'informatique - Informatique et Télécommunications
14 500	60 2188 00501 30100	Opérations d'équipement - Développement urbain - Services communs - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Urbanisme	90 022 2174 00510 33000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles Administration Générale - Mobilier - Domaine de l'Administration - Bâtiment
32 000 (7)	60 2188 00508 3 0400	Opérations d'équipement - Développement urbain - Services communs - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie - Plan et Informations Géographiques	90 022 2174 00510 33000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles Administration Générale - Mobilier - Domaine de l'Administration - Bâtiment

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
57 000 (7)	60 2188 00508 30400	Opérations d'équipement - Développement urbain - Services communs - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie - Plan et Informations Géographiques	90 022 2173 96001 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles administration générale - Matériel de bureau et matériel informatique - Réseaux informatiques - Informatique et Télécommunications
25 000 90	63 203 00508 35000	Opérations d'équipement - Transports collectifs urbains - Frais études, recherche et développement - Domaine de la voirie - Voirie	92 63 617 35000	Services individualisés - Transports collectifs urbains - Etudes et recherches - Voirie
100 000 (8)	64 2152 00508 35000	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Installations de voirie - Domaine de la voirie - Voirie	92 64 60223 35000	Services individualisés - Routes et voirie urbaine - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie
10 000 90	64 2315 00508 35000	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie - Voirie	90 022 2158 89042 30900	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Autres matériels, outillages techniques - Installations radio-téléphoniques - Electricité - Chauffage
350 000 (8)	64 2315 00508 35000	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie - Voirie	92 64 60223 35000	Services individualisés - Routes et voirie urbaine - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
57 000 (8)	64 2315 86010 30300	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques - Tunnel sous la Citadelle - Etudes et Travaux	92 64 60223 35000	Services individualisés - Routes et voirie urbaine - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie
13 000	64 2315 86010 30300	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques - Tunnel sous la Citadelle - Etudes et Travaux	92 21 6236 00300	Services individualisés - Information communication - Catalogues et imprimés - Communication
32 400 (8)	64 2315 90035 35000	Opérations d'équipement - Routes et voirie urbaine - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques - «Programme local de sécurité routière» - Voirie	92 64 60223 35000	Services individualisés - Routes et voirie urbaine - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Voirie
20 000	653 203 00501 30100	Opérations d'équipement - Aménagement du tissu urbain - Frais études, recherche et développement - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Urbanisme	90 31 203 94034 30100	Opérations d'équipement - Centres hospitaliers régionaux - Frais études, recherche et développement - Développement du secteur Jean Minjoz - Urbanisme
40 000	661 2313 91011 30900	Opérations d'équipement - Actions sur le bâti - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ilot sensible de Planoise - Electricité - Chauffage	90 342 2313 95058 30900	Opérations d'équipement - Autres établissements sanitaires - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Renovation station hydrominérale de la Mouillière - Electricité - Chauffage

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
11 296 90	77 2188 00507 50000	Opérations d'équipement - Actions spécifiques contre la pollution - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts - Service Hygiène-Santé	90 022 2313 89134 33000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restructurations - Bâtiment
23 578 90	77 2188 00507 50000	Opérations d'équipement - Actions spécifiques contre la pollution - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts - Service Hygiène-Santé	90 022 2313 00510 30900	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration - Electricité - Chauffage
13 000 90	77 2188 00507 50000	Opérations d'équipement - Actions spécifiques contre la pollution - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts - Service Hygiène-Santé	90 022 2173 89019 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles d'administration générale - Matériel de bureau et matériel informatique - Bureautique - Informatique et Télécommunications
3 136 90	77 2188 00507 50000	Opérations d'équipement - Actions spécifiques contre la pollution - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts - Service Hygiène-Santé	90 022 2313 89134 33000	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restructurations - Bâtiment

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
15 500 910	1642 90018 20200	Mouvements financiers - Emprunts sans instruments de couverture - Contrats signés en cours d'exercice à échéance infra-annuelle - Finances	90 022 2173 89019 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles Administration générale - Matériel de bureau et matériel informatique - Bureautique - Informatique et Télécommunications
45 000 92	022 6262 10100	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Frais de télécommunications - Informatique et Télécommunications	90 022 2313 89041 10100	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Installations téléphoniques intérieures - Informatique et Télécommunications
15 000 92	022 64111 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Personnel titulaire rémunération principale - Ressources Humaines	90 22 2183 00509 49000	Opérations d'équipement - Activités artistiques - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la culture - Ecole Régionale des Beaux-Arts
25 000 92	11 605 21100	Services individualisés - Enseignement du premier degré - Achats matériel, équipements travaux incorporés aux PDT - Enseignement et Oeuvres Scolaires	90 11 2188 00502 21100	Opérations d'équipement - Enseignement du premier degré - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement - Enseignement et Oeuvres Scolaires
100 000 92 (9)	18 60228 21100	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Autres fournitures consommables stockées - Enseignement et Oeuvres Scolaires	90 18 2188 00502 21100	Opérations d'équipement - Autres services annexes des écoles - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement - Enseignement et Oeuvres Scolaires

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
13 000 (9)	18 60623 21100	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Alimentation non stockée - Enseignement et Oeuvres Scolaires	90 18 2184 00502 21100	Opérations d'équipement - Autres services annexes des écoles - Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement - Enseignement et Oeuvres Scolaires
107 000 (9)	18 60623 21100	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Alimentation non stockée - Enseignement et Oeuvres Scolaires	90 18 2188 00502 21100	Opérations d'équipement - Autres services annexes des écoles - Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement - Enseignement et Oeuvres Scolaires
2 967 (9)	22 6064 89032 49000	Services individualisés - Activités artistiques - Fournitures administratives non stockées - Ouvrages - Ecole Régionale des Beaux-Arts	90 22 2183 00509 49000	Opérations d'équipement - Activités artistiques - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la culture - Ecole Régionale des Beaux-Arts
226 311 (10)	23 65751 95044 33000	Services individualisés - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Fonds de concours à l'Etat - Porte Noire - Bâtiment	90 23 2313 96025 33000	Opérations d'équipement - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments classés historiques - Bâtiment
20 000 (9)	251 61522 33000	Services individualisés - Sports - Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	90 251 2313 00506 33000	Opérations d'équipement - Sports - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports - Bâtiment
25 000 (9)	463 61522 33000	Services individualisés - Crèches et garderies - Entretien et réparation sur biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	90 463 2313 00504 30900	Opérations d'équipement - Crèches et garderies - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale - Electricité - Chauffage

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
20 000	930	Opérations à caractère général (dépenses) - Revenus de gestion courante - Entretien et réparation sur biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	90	Opérations d'équipement - Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Bâtiment
	61522 33000		022 2313 00501 33000	
35 390	913	BUDGET PRINCIPAL - RECETTE Ressources externes définitives - Subventions équipement non transférables - Département - Finances	934	Dotations, participations et subventions reçues - Subventions participations des Départements - Finances
	1323 20200		7473 20200	
33 795	893	ASSAINISSEMENT - DÉPENSE Assainissement - Emprunts et dettes assimilées - Contrats signés en cours exercice à échéance infra-annuelle - Assainissement	893	Assainissement - Caisses d'Épargne - Assainissement
	16 90018 30800		1644 30800	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - TRANSFERTS DE CRÉDITS REALISES

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
		BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES		
2 000 92	022 60612 30900	Services individualisés - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 663 60612 30900	Services individualisés - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
7 000 92	022 60612 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 99 60612 30900	Services individualisés - Services - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
2 000 92	022 60612 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 663 60612 30900	Services individualisés - Action sociale et autres - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
40 000 92	022 60612 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 26 60612 30900	Services individualisés - Aide aux associations - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
12 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92 99 60621 96042 30900	Services individualisés - Services - Combustibles non stockés - Camping de Chatezeule - Electricité - Chauffage
3 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92 99 60612 30900	Services individualisés - Services - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
20 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92 463 60612 30900	Services individualisés - Crèches et garderies - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
2 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Santé - Services communs - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
15 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Aide aux associations - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
21 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Aide aux associations - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
30 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
4 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Santé - Services communs - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
3 000 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
5 300 92	022 60621 30900	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Combustibles non stockés - Electricité - Chauffage	92	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Entretien et réparations - Maintenance - Electricité - Chauffage

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
2 000	92 022 6135 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Locations mobilières - Administration Générale	92 22 6135 20500	Services individualisés - Activités artistiques - Locations mobilières - Administration Générale
2 000	92 022 6135 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Locations mobilières - Administration Générale	92 242 6156 20500	Services individualisés - Action socio-éducative - Entretien et réparations - Maintenance - Administration Générale
2 000	92 022 6256 20400	Services individualisés - Missions - Ressources Humaines	92 242 6256 20400	Services individualisés - Action socio-éducative - Missions - Ressources Humaines
2 000	92 022 6256 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Missions - Ressources Humaines	92 652 6256 20400	Services individualisés - Espaces verts urbains - Missions - Ressources Humaines
12 200	92 022 64111 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Personnel titulaire rémunération principale - Ressources Humaines	92 77 6255 20400	Services individualisés - Actions spécifiques contre la pollution - Frais de déménagement - Ressources Humaines
10 014	92 022 64111 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Personnel titulaire rémunération principale - Ressources Humaines	92 463 617 95065 20400	Services individualisés - Crèches et garderies - Etudes et recherches - Petite Enfance - Etude de besoins - Ressources Humaines
61 000	92 022 6451 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Charges de Sécurité Sociale et prévoyance cotisations URSSAF - Ressources Humaines	92 628 6451 20400	Services individualisés - Réseaux et services urbains divers - Charges de Sécurité Sociale et prévoyance cotisations URSSAF - Ressources Humaines

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	92	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
3 000	022 6475 20400	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Personnel - Autres charges sociales - Médecine - Pharmacie - Ressources Humaines	92	652 6475 20400	Services individualisés - Espaces verts urbains - Personnel - Autres charges sociales - Médecine du Travail, pharmacie - Ressources Humaines
4 000	056 6256 20400	Missions - Ressources Humaines	92	98 6256 20400	Services individualisés - Commerce - Missions - Ressources Humaines
4 836	11 61522 33000	Services individualisés - Enseignement du premier degré - Entretien réparations biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	92	022 6135 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Locations mobilières - Administration Générale
3 156	11 61522 33000	Services individualisés - Enseignement du premier degré - Entretien réparations biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	92	022 6261 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Frais d'affranchissement - Administration Générale
300 000 (11)	11 61522 33000	Services individualisés - Enseignement du premier degré - Entretien réparations biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	92	022 60223 33000	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Fournitures stockées des ateliers municipaux - Bâtiment
5 000	23 61522 33000	Services individualisés - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments - Bâtiment	92	022 6042 33000	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager) - Bâtiment
15 000	23 6182 45000	Services individualisés - Conservation et diffusion des patrimoines documentaire, littéraire et scientifique - Documentation générale et technique - Bibliothèques	92	022 6261 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Frais d'affranchissement - Administration Générale

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
117 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 463 60612 30900	Services individualisés - Crèches et garderies - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
15 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 463 60612 30900	Services individualisés - Crèches et garderies - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
10 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 30 60612 30900	Services individualisés - Santé - Services communs - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
14 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 18 60612 30900	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
21 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 462 60612 30900	Services individualisés - Aides à la famille - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
3 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 30 60612 30900	Services individualisés - Santé - Services communs - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
3 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 18 60612 30900	Services individualisés - Autres services annexes des écoles - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
8 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 99 60612 30900	Services individualisés - Services - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
6 000	92 242 60612 30900	Services individualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 663 60612 30900	Services individualisés - Actions sociales et autres - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
11 000	92 242 60612 30900	Services indivi dualisés - Action socio-éducative - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 622 60612 30900	Services individualisés - Collecte et traitement des ordures ménagères - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
2 000	92 251 60612 30900	Services individualisés - Sports - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 342 60612 30900	Services individualisés - Autres établissements sanitaires - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
2 000	92 251 60612 30900	Services individualisés - Sports - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage	92 462 60612 30900	Services individualisés - Aides à la famille - Energie et électricité non stockables - Electricité - Chauffage
8 000	92 30 61558 50000	Services individualisés - Santé - Services communs - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers - Service Hygiène-Santé	92 022 6261 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Frais d'affranchissement - Administration Générale
16 700	92 462 6713 20100	Services individualisés - Aides à la famille - Secours et dots - Formalités Administratives	92 628 61521 20100	Services individualisés - Réseaux et services urbains divers - Entretien et réparations sur biens immobiliers - Formalités Administratives
41 000	92 622 6042 96021 32000	Services individualisés - Collecte et traitement des ordures ménagères - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager) - Collecte des encombrants - Parc Auto et Déchets	92 77 6135 91052 32000	Services individualisés - Actions spécifiques contre la pollution - Locations mobilières - Andiers - Centre d'apport de matériaux inertes - Parc Auto et Déchets

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	92	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
8 000	92 64 6256 20400	Services individualisés - Routes et voirie urbaine - Missions - Ressources Humaines	92	9 0 6256 20400	Services individualisés - Action économique - Services communs - Missions - Ressources Humaines
15 000	92 77 6042 50000	Services individualisés - Actions spécifiques contre la pollution - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager) - Service Hygiène-Santé	92	663 617 50000	Services individualisés - Actions sociales et autres - Etudes et recherches - Service Hygiène-Santé
15 000	92 90 6042 30200	Services individualisés - Action économique - Services communs - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager) - Economie - Emploi - Tourisme	92	21 6236 00300	Services individualisés - Information communication - Catalogues et imprimés - Communication
15 000	92 90 6236 30200	Services individualisés - Action économique - Services communs - Catalogues et imprimés - Economie - Emploi - Tourisme	92	21 6236 00300	Services individualisés - Information communication - Catalogues et imprimés - Communication
16 000	92 98 64131 20400	Services individualisés - Commerce - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Ressources Humaines	92	77 64131 20400	Services individualisés - Actions spécifiques contre la pollution - Rémunération personnel non titulaire - Rémunération principale - Ressources Humaines
2 000	92 98 64138 20400	Services individualisés - Commerce - Rémunération personnel non titulaire - Autres indemnités - Ressources Humaines	92	77 64138 20400	Services individualisés - Actions spécifiques contre la pollution - Rémunération personnel non titulaire - Autres indemnités - Ressources Humaines

Montant du transfert	Imputation initiale	LIBELLÉ	Imputation nouvelle	LIBELLÉ
3 101	92 99 6554 89066 00400	Services individualisés - Services - Contributions aux organismes de regroupement - Syndicat Maison de Franche-Comté - Relations Extérieures	92 022 6261 20500	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Frais d'affranchissement - Administration Générale
151 000	930 704 33000	BUDGET PRINCIPAL - RECETTE Opérations à caractère général (dépenses) - Revenus de gestion courante - Travaux - Bâtiment	92 022 7068 33000	Services individualisés - Administration générale de la collectivité - Autres redevances et droits - Bâtiment

1. Répartition des crédits d'acquisition de matériel de transport : Acquisition de bennes à ordures ménagères
2. Répartition des crédits d'acquisition de matériel de transport : Acquisition d'une laveuse et balayeuse de trottoirs
3. Réfection de caissons de bennes à ordures ménagères
4. Travaux d'investissement réalisés en régie municipale : divers travaux d'électricité-chauffage dans les bâtiments (45,5 KF + 33,5 KF + 254,6 KF + 108,4 KF + 37,8 KF + 37,2 KF)
5. Paiement de l'indivision VARIN (délibération du 24/06/96) et alignement à M. PIZON (délibération du 22/04/96)
6. Aménagement des abords du Centre Dramatique National
7. Achat de matériel spécifique pour la cartographie (32 KF + 57 KF = 89 KF)
8. Travaux d'investissement réalisés en régie municipale - Rénovation de la signalisation lumineuse (350 KF) - Reprise des marquages suite au programme de réfection des chaussées (100 KF) - Aménagements de sécurité aux abords de l'école Pierre Brossolette (32,4 KF) - Travaux de signalisation aux abords du tunnel (57 KF)
9. Renouvellement et acquisitions de divers matériels dans les restaurants scolaires
 - renouvellement de conteneurs isothermiques et équipement de 5 restaurants en lave-vaisselle (100 KF + 107 KF)
 - acquisition de mobilier suite à l'ouverture de nouvelles salles à manger (13 KF)
10. Réfection de la fontaine Place Victor Hugo
11. Achat de fournitures destinées à des travaux de sécurité dans les écoles.

M. BONNET : J'ai trouvé mon cavalier (réactions). J'ai vu qu'il était question de transferts de crédits dans le domaine de la voirie. Cela m'amène donc à évoquer le plan de circulation qui est d'actualité (rires), qui était d'actualité à 18 heures, qui l'est encore à 19 heures 30.

M. LE MAIRE : C'est gros !

M. BONNET : Vous savez il y a quand même eu des dérapages très loin de l'ordre du jour.

M. LE MAIRE : On vous écoute avec plaisir, Monsieur BONNET.

M. BONNET : Je serai précis et là exceptionnellement je vais lire le texte que je propose au nom de l'inter-groupe UDF-RPR. «Monsieur le Maire, vous l'avez évoqué tout à l'heure, le plan de circulation au sujet de la rue de Lorraine continue à faire couler beaucoup d'encre. Il ne satisfait personne et n'a plus beaucoup de cohérence. Circulation engorgée rue de Lorraine, incitée allée Granvelle mais, rues de la Préfecture et de la République interdites, gros bus dans la Boucle et camions sur les trottoirs, rumeurs sur la piétonnisation, absence de réelle politique de stationnement et de facilitation de l'accès pour les touristes, décision raisonnable mais tardive du Maire contre l'avis de l'Adjoint de renoncer au verrou Victor Hugo et difficultés inutiles infligées aux commerçants pendant plus de trois mois mais mécontentement

des riverains, la confusion est totale. Tout cela est le résultat d'une décision politique imposée en début d'année sans débat ni en commission, ni au Conseil Municipal, de tergiversations puis du refus d'écouter en temps utile les inquiétudes exprimées par notre opposition au Conseil de juin sur la situation du commerce et les conséquences économiques et sociales. Que nous propose-t-on aujourd'hui ? Le statu quo, de nouveaux allers-retours, l'art encore de diviser la Boucle entre résidents et commerçants et surtout qui décide, qui pilote ? Le Maire, l'Adjoint, la CTB, les humeurs du moment ? Au-delà du plan de circulation, quel avenir pour la Boucle, quel choix politique ? Le débat sur ce point nous avait été refusé en mai à l'occasion d'un sujet consacré à la place du Marché pourtant alors intitulé redynamisation du centre-ville. Monsieur le Maire, il est temps de dire clairement ce que l'on propose, de nous donner la possibilité d'en débattre, de rechercher la solution qui emporte l'adhésion d'une majorité de résidents comme de commerçants et ensuite de faire dire leur avis aux personnes concernées par un référendum local». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Comme c'était un cavalier, je ne vois pas pourquoi je répondrais. On reparlera en temps voulu du plan de circulation qui a été modifié à ma demande et qui est susceptible d'être révisé ici ou là puisque jusqu'au 15 octobre nous continuons à faire des comptages, etc. Gérer des contradictions, Monsieur BONNET, ce n'est pas facile et nous nous efforçons de faire au mieux et nous faisons au mieux en fonction du temps, etc. Celui qui pourrait demain me dire voilà le plan idéal de circulation pour la Boucle, eh bien je lui donne tout de suite mon fauteuil. Nous y réfléchissons, l'Adjoint à la voirie et moi-même depuis des années, on essaie ici et là d'y apporter des améliorations et croyez bien que nous ne faisons pas cela par plaisir de changer. Nous avons à la fois le souci des résidents, des commerçants, des transports en commun qui restent notre priorité, des piétons qui sont là, des voitures qui veulent passer partout. Pour faire le tour de tout cela, nous avons encore du temps devant nous et nous essaierons progressivement de faire en sorte qu'il y ait le moins de mécontentement possible. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant mais les décisions qui ont été prises concernant le plan de circulation sont bonnes. Nous avons modifié quelque peu les choses parce qu'effectivement ici ou là cela paraissait trop sévère. On verra pour la suite.

M. BONNET : Je ne vois plus très bien à quoi ressemble le plan de circulation.

M. LE MAIRE : Si vous ne voyez pas, tant pis, moi je vois (rires).

Mme WEINMAN : Je souhaitais demander des précisions quant au transfert de 226 311 F d'un crédit prévu pour la Porte Noire. J'ai déjà pu réaliser les efforts que la Ville avait faits dans la réhabilitation des façades, notamment pour le nettoyage. Je crois savoir mais vous allez compléter, infirmer ou confirmer mes informations, que la Région et l'Etat avaient débloqué un certain montant pour la réhabilitation de cette Porte et qu'on attend seulement l'accord de la Ville de Besançon pour réaliser ces travaux.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme WEINMAN : Je pense que pour être en cohérence, dans la juste lignée de la réhabilitation du centre par le nettoyage des façades, il serait peut-être temps de réaliser enfin la réfection de la Porte Noire.

M. LE MAIRE : Pourquoi la Ville n'a pas donné son accord pour la réhabilitation de la Porte Noire ? Deux raisons : Premièrement ce n'est pas dans nos priorités actuelles car il y a bien d'autres choses à faire. Deuxièmement, quand la DRAC et le Ministère de la Culture auront une politique cohérente vis-à-vis de la Ville, on en discutera. On nous refuse en effet un téléphérique pour des raisons x ou y. Nous voulons donc bien coopérer mais à condition que ce soit dans les deux sens. La DRAC a coopéré avec nous pendant deux ans avec ce téléphérique et après, au niveau supérieur parce qu'une commission refuse le projet à l'unanimité, on nous dit que cette réalisation ne se fera pas. Quand la DRAC aura une

politique cohérente de concertation, de coopération avec la Ville, de partenariat vraiment sérieux, on reparlera de la question de la Porte Noire. Pour l'instant elle n'est pas à l'ordre du jour des préoccupations du Maire, de la Municipalité et de la Ville de Besançon. Voilà, c'est très clair. Même si l'Etat et la Région participent financièrement, on n'est pas obligé de suivre les yeux fermés. Je dis qu'on a d'autres priorités en matière d'utilisation de fonds en direction des affaires culturelles.

M. THIRODE : Monsieur le Maire, après avoir franchi ou essayé de franchir la Porte Noire et de n'avoir pu grimper à la Citadelle faute de téléphérique, je voudrais simplement poser une question.

M. LE MAIRE : Vous pouvez y aller à pied.

M. THIRODE : Je ne parle pas de moyens de locomotion. Apparemment les crédits et l'aide complémentaire servent à pallier l'imprévu, 130 000 F pour la Citadelle au moment de sa fête, est-ce motivé pour boucler un budget ? Qu'est-ce qui explique ces 130 000 F ?

M. BARETJE : La réponse est simple. Cette fête n'était pas prévue au moment de l'établissement du budget. LA SEM de la Citadelle a choisi de mettre sur pied cette fête. La Ville de Besançon ainsi que d'autres organismes ont apporté leur aide. Comme ce n'était pas prévu sur le budget primitif, nous le demandons sur le budget supplémentaire.

M. LE MAIRE : Cette participation est tripartite : un tiers Ville, un tiers Union des Commerçants et un tiers SEM Citadelle.

M. THIRODE : 130 KF sur 4 MF ce n'est pas très important mais au niveau de la démarche, il serait quand même beaucoup plus sage à l'avenir de s'assurer des financements avant. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : C'est une bonne remarque et nous l'avons faite à la SEM de la Citadelle dans les mêmes termes.

M. DUVERGET : Pardonnez-moi de revenir un instant sur la Porte Noire. Vous avez donné une réponse que je qualifierais d'humeur par rapport à ce dossier. Il me semble qu'il y a une logique de l'histoire et du patrimoine gallo-romains à Besançon, logique que vous avez appréhendée au moment du parking de la Mairie puisque vous avez valorisé ce site gallo-romain.

M. LE MAIRE : Cela nous a coûté 7 MF.

M. DUVERGET : Absolument, ainsi que d'autres collectivités, la Région par exemple. Il y a actuellement un effort aussi très important qui est fait sur les fondations du gymnase du lycée Condé. Il me semble que la logique serait de continuer dans ce domaine quelles que soient les évolutions dans ce dossier parce que, aujourd'hui les touristes qui viennent à Besançon ont besoin d'avoir une sorte de code d'entrée à Besançon clé en main, c'est-à-dire avoir un service global concernant une époque. On connaît cette évolution-là et on la recherche. Je voudrais dire de façon un peu humoristique, ayons quand même une pensée pour Marc-Aurèle qui n'est absolument pour rien dans cet abandon. Pour peut-être mieux relier les Antonins aux Bisontins, ayons un penchant puisqu'il s'agit de s'approcher de la Citadelle pour la SEM de l'apothéose. Aujourd'hui, nous ne sommes pas à un siècle près, après tout 18 siècles nous séparent de cet arc de triomphe. Ceci dit, les brûlures de l'histoire concernant la pierre sont féroces et cela veut dire que si ce dossier est repoussé une nouvelle fois, on va basculer sur un nouveau siècle parce que le XXI^{ème} Siècle n'est pas loin. Je me dis qu'on gâte une chance, de valoriser véritablement un peu mieux encore cette cité gallo-romaine et je le regrette.

M. LE MAIRE : Je vous écoute avec plaisir, avec intérêt Monsieur DUVERGET mais c'est vrai, Marc-Aurèle et les autres, c'est assez loin de nous. Il faut déjà songer au plus pressé et tant que nous n'aurons pas trouvé une solution valable pour éviter de passer sous la Porte Noire, je n'en vois pas l'utilité. On continue à faire passer des dizaines de milliers de voitures annuellement sous la Porte Noire, donc il nous faut déjà régler l'accès de la Citadelle. On pensera ensuite à la Porte Noire.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, on est sur un débat qui est tout à fait révélateur avec un dossier du retrait des crédits destinés à la Porte Noire parce qu'au fond vous adoptez, Jean-Claude parlait d'une stratégie d'humeur, moi je dirais la stratégie du mauvais joueur. Vous parliez tout à l'heure de la commission «Théodule» x ou y qui, au niveau de l'Etat ruine deux ans de travail. Vous ne pouvez pas dire une chose pareille. Maire de grande ville, évoquer la Commission Supérieure des Monuments Historiques comme cela (réactions) alors que chacun sait dans quelles conditions elle a délibéré. Ça vous fait rire ici mais ça fait rire à l'extérieur parce que la Commission Supérieure des Monuments Historiques, ce n'est pas Monsieur le Maire une commission «Théodule».

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais parlé de «Théodule».

M. VIALATTE : Commission x ou y avez-vous dit. Je faisais une référence historique à propos du Général de GAULLE et vous n'êtes pas le Général de GAULLE en effet.

M. LE MAIRE : Dieu merci.

M. VIALATTE : Par contre, dans ce domaine vous êtes Gulliver empêtré. Vous l'êtes sur le dossier de l'acheminement des touristes à la Citadelle comme vous l'avez été longtemps, cela reste encore très partiellement vrai, sur le Musée du Temps. Au fond, vous vous êtes engouffré dans une politique culturelle autour de très grands projets mal bouclés, mal ficelés, mal étudiés. Vous faites marche arrière au dernier moment devant ce que vous appelez une commission x ou y qui est en réalité une structure étatique du plus haut niveau et en contrepartie on sacrifie des éléments de patrimoine comme cela en jouant la stratégie du mauvais joueur. Ce n'est pas une bonne politique culturelle pour la Ville de Besançon. Voilà, je l'ai dit et cela aussi doit vous agacer, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout. Cette Commission Supérieure des Monuments Historiques faite d'une cinquantaine d'experts compétents, j'admets qu'elle existe, qu'elle émette un avis mais pourquoi alors nous avoir laissé travailler sur ce projet pendant deux années avec l'accord de la Préfecture et de la DRAC sans laisser entrevoir un refus. On l'admet à Grenoble, etc. ou ailleurs mais à Besançon, on n'en veut pas. On nous l'aurait dit plus tôt, on aurait envisagé une autre solution car le but c'est d'améliorer la desserte de la Citadelle. On avait imaginé qu'au plan touristique il était attractif de mettre un téléphérique. Suite à l'avis défavorable, nous sommes à la recherche d'une autre solution qui ne sera pas l'ascenseur car cela n'a aucune attractivité. Nous y avons encore réfléchi cette semaine. Je crois qu'il faut absolument solutionner cela avant de penser à Marc-Aurèle et à la Porte Noire.

M. PINARD : Ce que vient de préciser le Maire raccourcira mon intervention (rires) parce que finalement dans cette affaire, les autorités administratives compétentes de Besançon ont été désavouées par le Ministère. Oui ou non existe-t-il un procès-verbal officiel d'une réunion tenue en Préfecture il y a deux ans où on nous a dit qu'il n'y avait pas d'obstacle venant de Paris ? Mon intervention se fera en trois points.

Je vais diviser le premier en deux (rires). Quand on nous dit dans un rapport officiel que la vision de la Citadelle depuis le bas sera modifiée par le téléphérique, je l'ai déjà dit c'est la paille et la poutre, qu'en sera-t-il alors du grand canal ? Mais on nous a laissé engager des dépenses, l'enquête a coûté cher, et j'estime que, eu égard à ce procès-verbal, l'Etat nous doit au moins ce qu'il nous a laissé dépenser sans nous prévenir sur cette affaire-là ;

Deuxièmement, je dirais en guise de théorème, que la virulence d'intervention de Michel VIALATTE est proportionnelle au carré de sa présence à Besançon (rires). C'est un petit peu comme cela.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le théorème de Pythagore ni de Théodule !

M. VIALATTE : Vous êtes meilleur mathématicien qu'historien.

M. PINARD : Troisièmement, vous avez dit au Maire vous n'êtes pas le Général de GAULLE. Permettez-moi de citer le Monde du 20 avril 1996, le chef de la police municipale à Nice c'est M. Gilles BUSSIA, ancien des commandos de l'OAS, lequel se vante dans un livre d'avoir voulu assassiner M. POMPIDOU et d'avoir souhaité l'assassinat du Général de GAULLE. Je ne sache pas que le Monde ait été traîné en diffamation lorsqu'il a dit cela à propos du chef de votre police municipale. Alors quand vous dites au Maire vous n'êtes pas le Général de GAULLE, j'ai l'impression que c'est comme un remords.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, c'est vrai que c'est difficile d'avoir un débat serein, je suis moi-même intimidé avant de prendre la parole puisque (rires) j'ai appris par la presse locale du mois de juin de cette année que quelqu'un avait eu ma peau. Donc je vais vous jouer un petit remake du retour des morts vivants. Je voulais recentrer simplement un instant la discussion sur le dossier de la Porte Noire parce qu'elle est devenue une discussion sur le dossier desserte de la Citadelle qui est un autre débat. Ce que nous avons découvert concernant le dossier Porte Noire, précisément à l'occasion des débats qui ont eu lieu autour du dossier projet de téléphérique, c'est qu'il y avait du côté des services d'Etat concernés des appréciations très différentes pour ne pas dire divergentes sur la question précise de la Porte Noire. Certains représentants de l'Etat en fonction à Besançon et qui exercent une autorité ont fait savoir clairement qu'à leurs yeux il n'y avait pas de priorité pour ce qui est de la restauration de la Porte Noire. Il y a donc la DRAC qui nous dit que c'est un dossier urgent et nous avons dans un premier temps accepté de rentrer dans cette façon de voir mais nous avons aussi d'autres responsables de l'Etat qui nous disent le contraire. Certains vont même jusqu'à dire que les remèdes préconisés ne conviennent pas à la gravité du problème. Alors ce que je souhaite moi c'est qu'on puisse bien discuter des deux choses de manière distincte. Et quand on discutera Porte Noire, que nous ayons de la part de tous les interlocuteurs Etat concernés par le sujet un discours commun. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et je le regrette.

M. FERREOL : Je ne vais pas ajouter d'autres éléments à cette discussion. Je voudrais simplement rectifier qu'il ne s'agissait pas de la DRAC mais de la Direction du Patrimoine. Ce dossier a été traité de façon politique, vous le savez, les arguments ont été évoqués. Beaucoup de techniciens, de responsables avaient porté une appréciation très différente sur le téléphérique. Concernant la Porte Noire, il me semble que la position de la Ville de Besançon, y compris en terme de simple logique, est cohérente. Quel intérêt y aurait-il à donner la priorité à la restauration de la Porte Noire quand la cause principale de la dégradation de ce bâtiment n'est pas abordée. Il me semble que l'action sur le patrimoine c'est envisager les choses sur la durée. Mais il est important aussi d'avoir des relations saines avec la Direction du Ministère de la Culture. A un moment où les propositions de budget en matière culturelle visent en particulier à diminuer d'un milliard et demi l'intervention sur le budget de la culture, très loin du 1 % annoncé, et principalement dans ce secteur du patrimoine, je pense qu'il faut, chers collègues de l'opposition, que vous soyez très vigilants sur les propositions que vous faites en la matière parce que je ne suis pas sûr que l'Etat, dans les années à venir, sera capable de tenir ses engagements.

M. BONNET : Pour ma part, je préfère la Citadelle sans téléphérique et sans grand canal mais je constate que c'est la réfection de la Porte Noire qui est repoussée. On n'a pas attendu que le tunnel soit percé et que la circulation soit diminuée au centre-ville pour ravalier certaines façades. Cela me paraît assez spécieux comme arguments.

Mme WEINMAN : En complément, je me demande pourquoi il devient urgent d'obliger certaines façades qui sont à 10 mètres de cette Porte Noire à être ravalées puisqu'elles vont être soumises au même problème de fumée et de trafic.

M. LE MAIRE : Autrement dit, selon vous il ne fallait pas non plus ravalier.

Mme WEINMAN : Peut-il y avoir deux priorités différentes pour la Ville et pour ses habitants ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas des priorités différentes.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 30 septembre 1996.